

Hadith al-Safinah

<"xml encoding="UTF-8?">

(Hadith al-Safinah(100



Si le hadith al-Thaqalayn place les Ahl-ul-Bayt aux côtés du Saint Coran, en raison de leur Charge de le protéger, de l'expliquer et d'éclairer ses équivoques, ses secrets et son contenu, le hadith al-Safinah indique à la Ummah qu'ils sont, après le Prophète, le Bateau de sa Délivrance et la source de son Salut. Par conséquent, ne pas monter à bord de ce Bateau conduirait les retardataires et les manquants au naufrage et au dépérissement; manquer de les suivre (les Ahl-ul-Bayt) équivaut à manquer le Bateau de sauvetage conduisant aux rivages de la Guidance et du Salut.

:Selon Râfi', le serviteur d'Abû Tharr, cité par al-Chibrâwî al-Châfi'

Un jour, Abû Tharr est monté sur le seuil de la Ka'bah et a tenu l'anneau de la porte, en" s'écriant: "O gens ! Celui qui me reconnaît, tant mieux.

Et celui qui ignore qui je suis, qu'il sache que je suis Abû Tharr ! J'ai entendu le Messenger d'Allah dire: "Les Gens de ma Maison sont comme le Bateau de Nûh [Noé]. Celui qui y monta fut sauvé, et celui qui le manqua fut jeté dans le Feu." J'ai également entendu le Messenger d'Allah dire:

"Considérez que les Ahl-ul-Bayt sont par rapport à vous ce que la tête est au corps, et ce que

les yeux sont à la tête, car le corps ne peut trouver le bon chemin que grâce à la tête, et la tête ne peut trouver son chemin que grâce aux yeux.""(101)

Selon Abû No'aym, citant Sa'îd ibn Jubayr, citant Ibn 'Abbâs, le Messager d'Allah a dit:

"Les Gens de ma Maison sont auprès de vous comme le Bateau de Nûh : celui qui est monté a été sauvé, et celui qui l'a manqué s'est noyé."(102)

:Toujours selon Abû No'aym

ahîhayn" (tome II, p. 343) en disant quel-Ce hadith est relaté par al-Hâkim dans "Mustadrak al" ahîh) selon la condition de Muslim, et il est raconté par al-Muttaqî dans) ce hadith est sain "Kanz al-'Ummâl" (tome VI, p. 216) et par al-Haythamî dans son "Majma'" (tome IX, p.168). Il est aussi relaté par Muhib al-Dîn al-Tabarî dans ses "Thakhâ'ir" (P. 20). Il est relaté par al-Khatîb al-Baghdâdî dans son "Ta'rîkh" (tome XII, p. 19)."(103)

Selon Abû No'aym encore, citant une chaîne remontant à Anas ibn Mâlik, qui a témoigné:

"Le Messager d'Allah a dit : "Moi et les Gens de ma Maison sommes comme le Bateau de Nûh : celui qui y est monté a été sauvé, et celui qui l'a manqué s'est noyé.""(104)

: Abû No'aym écrit aussi, à propos de ce hadith

iyûtî dans "al-Dur al-Manthûr", à l'Appendice du tafsîr de cettel-Il est également relaté par al" Parole d'Allah: "Nous avons dit : "Entrez dans cette cité; mangez de ses produits à satiété, partout où vous voudrez; franchissez-en la porte en vous prosternant et dites: "Pardon !" Nous vous pardonnerons vos péchés..."(105) avec ce commentaire: "Selon Ibn Chaybah, 'Alî ibn Abî Tâlib a dit: "Nous sommes pour cette Ummah comme le Bateau de Nûh et comme la porte du Pardon.""(106)

:Encore et toujours selon Abû No'aym, rapporteur de ce hadith

Il est relaté par al-Muttaqî dans "Kanz al-'Ummâl" (tome VI, p. 216) dans la version suivante :
"Les Gens de ma Maison sont pour vous comme le Bateau de Nûh: celui qui y est monté a été
sauvé, et celui qui l'a manqué a péri; et comme la porte du pardon chez les Banî Isrâ'îl", et avec
ce commentaire : "rapporté par al-Tabarânî, citant Abî Tharr.""(107)

:notes

Le Bateau [l'arche] de Nûh [Noé]. .100

101. al-Chibrâwî al-Châfi'î, "Al-At-hâf bi-Hobb al-Achrâf", Introduction de l'auteur, p. 26.

102. Abû No'aym, "Hulyat al-Awliyâ", tome IV, p. 306, citant al-Fairûzâbâdî, "Fadhâ'il al-
ihâh al-Sittah", tome II, p. 64.I-Khamsah min al

Mentionné également par ibn Hajar dans "Zawâ'id Musnad al-Bazzâr", Chapitre Ahl-ul-Bayt et
al-Azwâj, p. 277. Rapporté également d'Ibn al-Bazzâr dans "Majma' al-Zawâ'id", tome IX, p.

163. Il est relaté aussi par al-Tabarânî dans "Al-Mo'jâm al-Kabîr", tome I, p. 125, Musnad al-
Imam al-Hassan, dans une copie manuscrite conservée à la Bibliothèque al-Dhâhiriyyah à
Damas. Il est aussi relaté par Muhib al-Dîn al-Tabarî dans ses "Thakhâ'ir", p. 20, et par al-
Hâkim dans "Al-Mustadrak", avec un rajout de termes (tome II, p. 343). Il est aussi rapporté
par al-Muttaqî dans "Kanz al-'Ummâl", tome VI, p. 216.

103. ibid.84. Le hadith de "la Protection contre le désaccord, la divergence"

104. ibid. p. 65

105. Sourate al-Baqarah, 2 : 58

106. Abû No'aym, "Hulyat al-Awliyâ", tome IV.

.107. ibid